

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
15 OCTOBRE 2024**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF et J. PARACCHINI
		MM.	S. AGUET, D. ANDALORO, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON, R. PARTY et M. SUTER
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉES-É</u>	:	Mme	M. PASCHE, Adjointe
		Mmes	M. CONRAD, B. DESPLAND et A.-M. PUGIN
		M.	P. BOUVIER, Maire

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Voyage de fin de législature du Conseil municipal

M. Ventre indique qu'en fonction des réponses reçues à ce jour, le voyage de fin de législature aura lieu les 5 et 6 avril 2025.

Une discussion au sein du bureau doit encore avoir lieu pour le choix de la destination car celles initialement retenues, Zermatt et le Tessin, s'avèrent finalement pour la première sans solution de choix d'activités si la météo est mauvaise et pour la seconde trop éloignée pour 2 jours.

M. Ventre souhaite déjà bloquer la date, la destination pouvant aisément être communiquée ultérieurement.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

a) Office du patrimoine et des sites

Mme Pasche évoque brièvement un questionnaire reçu récemment de l'Office du patrimoine et des sites dans le but de consulter les communes sur ce qui fait leur identité, indiquant qu'il est nécessaire pour lui afin de comprendre les enjeux territoriaux du canton.

b) Fête des sorcières et des sorciers

Mme Pasche annonce que cette manifestation aura lieu le dimanche 27 octobre 2024 avec la participation du Potager Miam pour les animations-ateliers, de l'Ensemble de cuivres de Chancy-Collonges et de conteurs. La journée se terminera par la projection de *Harry Potter à l'école des sorciers*.

c) Nuit des Big Bands

Mme Pasche confirme que cet événement, organisé par la Commune d'Avusy, est prévu le 22 novembre 2025.

La soirée accueillera cinq grands orchestre de jazz de la place et un de Divonne, pour apporter une dimension transfrontalière, élément qui pourrait compter dans l'obtention de fonds.

Afin de réunir une partie du financement, la Commune d'Avusy a l'intention de solliciter l'enveloppe culturelle de l'ACG.

Pour ce faire, il est nécessaire qu'elle bénéficie d'un soutien marqué d'un maximum de communes voisines, Mandement compris, pour faire valoir l'« effet de débordement » qui permettrait d'obtenir plus facilement un financement du fonds intercommunal. Celui-ci exige toutefois que les communes « partenaires » soutiennent financièrement ou en nature le projet.

Chancy projette de participer au financement de cette manifestation, Avusy annonçant son investissement probable entre CHF 3'000.-- et CHF 5'000.--.

d) Emploi de civilistes

Mme Pasche indique que les démarches pour obtenir la reconnaissance ZIVI sont à bout touchant après un long travail pénible et assidu. Cette dernière sera une belle opportunité pour les jeunes civilistes de la Champagne.

e) Promotions citoyennes

Mme Pasche mentionne la cérémonie officielle de la Ville de Genève conviant les jeunes du canton ayant atteint leur majorité en 2024 qui se tiendra le 8 novembre prochain au BFM. L'année dernière, la Commune avait offert un repas avant la fête, auquel seuls trois jeunes avaient participé.

Cette année, il a été décidé de dissocier l'événement de la Ville de Genève et celui de la Commune. Dès lors, les jeunes Chancynois concernés sont invités à un repas qui se tiendra à la Maison des Associations le vendredi 15 novembre 2024. Les membres du Conseil municipal sont également les bienvenus.

f) Soirée des associations

Mme Pasche fait part de l'invitation à cette soirée réunissant les associations chancynaises autour d'un buffet canadien, organisée le 20 novembre 2024. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités à y participer.

g) Armée suisse

Mme Pasche avise le Conseil municipal que des opérations militaires spéciales sont organisées au

stand de tir des Raclerets jusqu'au 18 octobre 2024, tout en préservant la faune et la flore.

h) Cité de l'Energie

M. Beuchat confirme l'obtention du label Cité de l'énergie GOLD.

i) Café du Virage

Suite à une question de **M. Schopfer**, **M. Beuchat** avise que les travaux de rénovation du Café du Virage ainsi que de l'appartement au-dessus devraient se terminer début 2025. Il précise en outre que les réaménagements extérieurs démarreront prochainement.

j) Maé café

Suite à une question de **M. Party**, **M. Beuchat** et **Mme Pasche** répondent que le dossier est suivi et qu'une procédure est en cours.

4. NOMINATION DES PRÉSIDENTS-ES ET VICE-PRÉSIDENTS-ES DES LOCAUX DE VOTE POUR 2025

Conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, **Mme la Présidente** soumet la liste pour les **9 février** (votation populaire), **23 mars** (élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des exécutifs communaux), **13 avril** (second tour de l'élection des exécutifs communaux), **18 mai** (votation populaire), **28 septembre** (votation populaire) et **30 novembre** (votation populaire), à savoir :

Présidente	:	Mme Valérie Froelicher
Suppléante de la Présidente	:	Mme Marion Giroud
Vice-Présidente	:	Mme Valérie Moron
Suppléante de la Vice-Présidente	:	Mme Anne-Marie Pugin

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.
Il est pris acte de ces nominations.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Modification des statuts de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne « ORPC Champagne »

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité soit par 11 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Crédit d'étude de CHF 75'000.-- destiné à la création d'un cheminement piétonnier public entre la Mairie et le chemin de l'école

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par à l'unanimité soit par 11 oui.

M. Beuchat explique qu'il est très compliqué de formuler une délibération pour l'entier du projet car le FIE (Fonds intercommunal d'équipement) devrait entrer en matière. Pour aller de l'avant, **M. Beuchat** a décidé de dissocier le crédit d'étude (présent projet de délibération) du crédit d'exécution des travaux. En effet, les 3 ou 4 mois de délai administratif nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire permettront de finaliser en parallèle le dossier d'exécution et la délibération y relative. Afin de pouvoir être sûr d'obtenir la subvention du FIE, il est impératif de faire les choses dans l'ordre.

M. Party demande à combien est estimée l'aide à recevoir.

M. Beuchat indique un montant de CHF 200'000.-- à CHF 300'000.--. Il rappelle par ailleurs que l'avant-projet a été présenté et validé, et représente un coût total d'approximativement CHF 750'000.--, comprenant entre autres la démolition d'un bâtiment, une trouée dans le mur en bordure du temple, la réfection du parvis, ainsi que la remise en état du terrain où prolifère la renouée du Japon). Ce crédit d'étude couvrira les honoraires de l'architecte, de l'ingénieur civil, du géomètre, du paysagiste et du notaire pour l'établissement de la servitude.

M. Huber s'offusque du coût exorbitant d'un simple chemin piéton.

M. Beuchat le lui accorde volontiers mais signale d'une part que le centre du village a été racheté par la Commune notamment pour cela et que c'est malheureusement « la norme » pour ce type de réaménagement compte tenu de tous les spécialistes qui vont devoir intervenir.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 9 oui, 2 non et 1 abstention.
Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney rappelle la parution et la distribution toute fraîche du ChancyLien, ainsi que la participation de la commission à Décembre en fête(s), sous forme d'un vin chaud servi à l'occasion du marché de Noël du 7 décembre et de l'organisation du P'tit Noël du 26 décembre dès 11h00 à la Maison des Associations.

d) Commission des finances

M. Merlon indique que la séance relative à l'approbation du budget par la commission aura lieu le 18 novembre 2024.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Aucune communication.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber revient brièvement sur la Journée propreté à laquelle seulement 16 personnes ont participé. Il reconnaît son manque de communication et suggère d'en modifier la date au printemps.

afin que la météo soit plus favorable. Par ailleurs la journée mondiale de l'environnement a généralement lieu début juin.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

Aucune communication.

Parc du Menhir

M. Suter revient sur un commentaire laissé sur Facebook à propos de la « disparition » du grill.

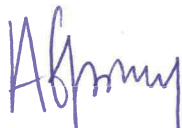
M. Beuchat répond qu'il a juste été hiverné, notamment pour être correctement vidé et nettoyé.

Chemin de Champlong

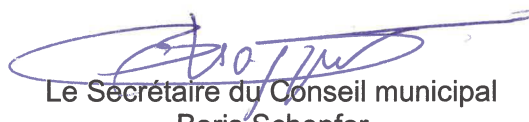
M. Party signale que la conduite doit probablement être bouchée car lors des dernières fortes pluies, l'eau ressortait par le trou. Refaire le béton autour du regard ne suffira donc pas à remettre le chemin en état.

M. Beuchat en prend bonne note.

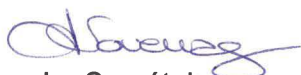
Mme la Présidente lève la séance à 20h45.



La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer



La Secrétaire
Joëlle Noverraz